

Plan d'urbanisme et de mobilité 2050



Projet pour
consultation



Table des matières

Le rôle du PUM 2050	4
Développement urbain renouvelé	6
Une qualité de vie hors pair	16
Se déplacer partout aisément	20
L'accessibilité du logement, notre valeur	24
À vocation économique et commerciale	26
Une ville verte qui protège sa biodiversité	30
Une ville qui valorise son patrimoine	32
Une conversation qui se poursuit	34
Lexique	36

Le rôle du PUM 2050

Bâtir le Montréal de demain

Le Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 (PUM 2050) est le document maître par lequel la Ville annonce la forme urbaine et les réseaux de mobilité devant être déployés sur son territoire pour les 25 prochaines années. Il sert de cadre de référence pour entreprendre les actions, dans les limites des champs de compétences municipales, qui toucheront les modes de vie des Montréalaises et des Montréalais et qui viendront améliorer leur qualité de vie.

Par son pouvoir d'orienter le développement territorial et de définir les règles, les normes et les critères qui le régiront, il constitue un pacte social avec la population sur le devenir, l'image et l'expérience de notre ville. Ce faisant, il assure la cohérence des actions et renforce les bénéfices partagés par la population et la ville, à travers les sphères d'action de l'administration en matière d'habitation, de développement économique, de transition écologique, d'environnement, de mobilité, de patrimoine et de culture, notamment.



Parc Guido-Nincheri,
situé dans
l'arrondissement
Rosemont-
La Petite-Patrie.

Développement urbain renouvelé



Qui répond aux besoins et aux aspirations de la population



Secteur du Triangle,
situé dans
l'arrondissement
de Côte-des-Neiges-
Notre-Dame-de-Grâce.

Repenser Montréal, c'est imaginer tous les possibles et entrevoir le meilleur pour notre ville. Pour nous, maintenant, et pour les générations qui nous suivront. C'est à cet exercice que nous avons convié la population, les organisations communautaires montréalaises et nos partenaires de tous horizons au cours des deux dernières années. Cette conversation collective a permis l'émergence d'une vision commune d'aménagement et de mobilité répondant aux aspirations et aux besoins actuels et futurs de la population montréalaise. Cette vision se trouve aujourd'hui articulée dans le Plan d'urbanisme et de mobilité 2050.

Nous voulons que Montréal offre une qualité de vie hors pair. Par la mise en œuvre d'un nouveau modèle de développement urbain, nous souhaitons en faire une ville à échelle humaine, où la qualité de vie est exemplaire et où la nature est omniprésente. Une ville composée d'une mosaïque de quartiers complets qui offrent, à proximité, tous les services dont la population a besoin au quotidien. Ces quartiers résilients et inclusifs seront parcourus et reliés par un réseau varié de mobilité durable. Il s'agit d'une ville dynamique, à l'avant-garde, où les besoins sociaux, environnementaux et économiques sont mis de l'avant, à travers des actions concertées. On y trouve facilement des logements répondant aux divers besoins de la population, et on accède facilement à son foyer, à son lieu d'emploi, d'étude ou de loisir. On habite Montréal, on la visite et on y travaille parce qu'on s'y sent bien et qu'on y vit une expérience urbaine unique.

En 2050,

la métropole francophone des Amériques est plus vibrante, dynamique et innovante que jamais. Ville de savoir, ville nordique, sécuritaire, gourmande et créative, Montréal est une grande ville à échelle humaine. Sa vitalité économique, sa pluralité culturelle et celle de ses quartiers en font sa richesse et son attrait.

En repensant ses modes de développement urbain et en intégrant des pratiques durables et économes en ressources, Montréal cible une transformation visant à réduire son empreinte carbone et à promouvoir la mobilité durable. C'est une planification intelligente des interventions à réaliser pour que la vision commune se concrétise.

Pour freiner l'étalement urbain, tout en préservant les milieux naturels et leur biodiversité, la Ville entend développer des quartiers complets, qui misent sur une densité adaptée à leur contexte, soutenue par la multiplication des offres de mobilité active et collective, et des services de proximité généreux. **Une échelle d'intensification urbaine à trois niveaux sera mise en place : douce, intermédiaire et élevée.**

Selon cette approche, c'est le potentiel de valeur ajoutée et les bénéfices susceptibles d'être engendrés qui déterminent le niveau d'intensification urbaine, laquelle réfère à la densification intelligente des milieux de vie, jumelée à l'amélioration de l'offre de mobilité. Cette combinaison assure une proximité des services et des infrastructures qui permet de répondre aux besoins des personnes. La masse critique de personnes qui en résulte permet notamment de soutenir les services de proximité, les infrastructures et les équipements collectifs.

La Ville cherche donc à valoriser le potentiel actuel des quartiers, tout en conservant l'identité et le cachet particulier, en faisant évoluer de manière harmonieuse certains aspects de leur forme urbaine, tels que la grosseur et la hauteur des bâtiments et la surface qu'ils occupent au sol, de sorte qu'ils s'intègrent bien au cadre bâti existant, tout en permettant l'aménagement de parcs et d'espaces publics, essentiels à la vie de quartier.

En développant ainsi la Ville, des bénéfices prendront diverses formes, dont l'augmentation de l'offre de logements abordables dans les projets d'habitation, la création d'espaces publics « éponges », le verdissement d'espaces publics ou privés, ou encore l'ajout de commerces de proximité. Il en résulte aussi des bénéfices partagés, tels que la préservation et la mise en valeur du patrimoine et des paysages, ou des mesures concrètes, comme la création de parcs ou d'équipements collectifs.

Les trois niveaux d'intensification sont établis selon l'offre actuelle en transport collectif et en services de proximité d'un quartier ainsi que son potentiel de transformation. L'intention du PUM consiste à intensifier partout, mais en modulant la densification selon le développement du transport : l'intensification douce, l'intensification intermédiaire et l'intensification élevée.



Secteur du Triangle, situé dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce.

L'intensification douce

L'intensification **douce** est priorisée pour les secteurs établis que l'on souhaite préserver ou consolider. Ce degré d'intensification est mis de l'avant pour des secteurs qui présentent peu d'occasions de transformation du tissu urbain.

- Fréquence et capacité TC intermédiaire / SRB, bus
- Permettre des transformations légères du cadre bâti pour optimiser son occupation
- Reconnaître le patrimoine existant et sa valeur d'adaptation
- Renforcer la présence de services de proximité pour favoriser les courtes distances

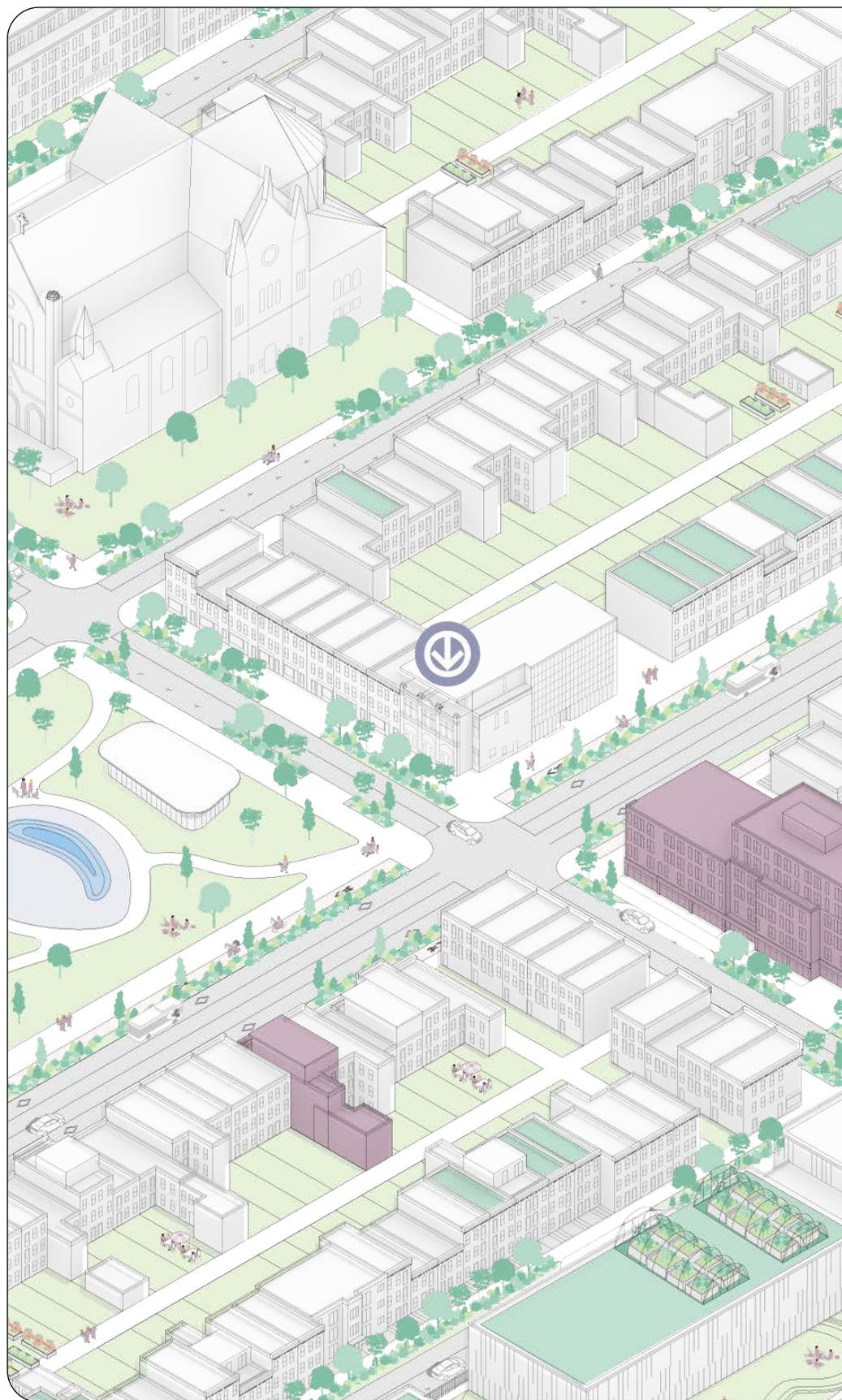




L'intensification intermédiaire

L'intensification **intermédiaire** est envisagée dans les secteurs à optimiser, là où l'on planifie d'améliorer la desserte en transport collectif ou en ressources du quotidien, comme des parcs, des commerces ou des services, par exemple.

- Fréquence et capacité TC élevées / tramway, REM, SRB
- Valoriser les milieux propices aux déplacements actifs et accessibles en transport collectif
- Optimiser l'occupation des secteurs et l'accueil d'activités collectives et productives
- Mettre en valeur le patrimoine et les paysages spécifiques
- Assurer l'intermodalité et les parcours conviviaux

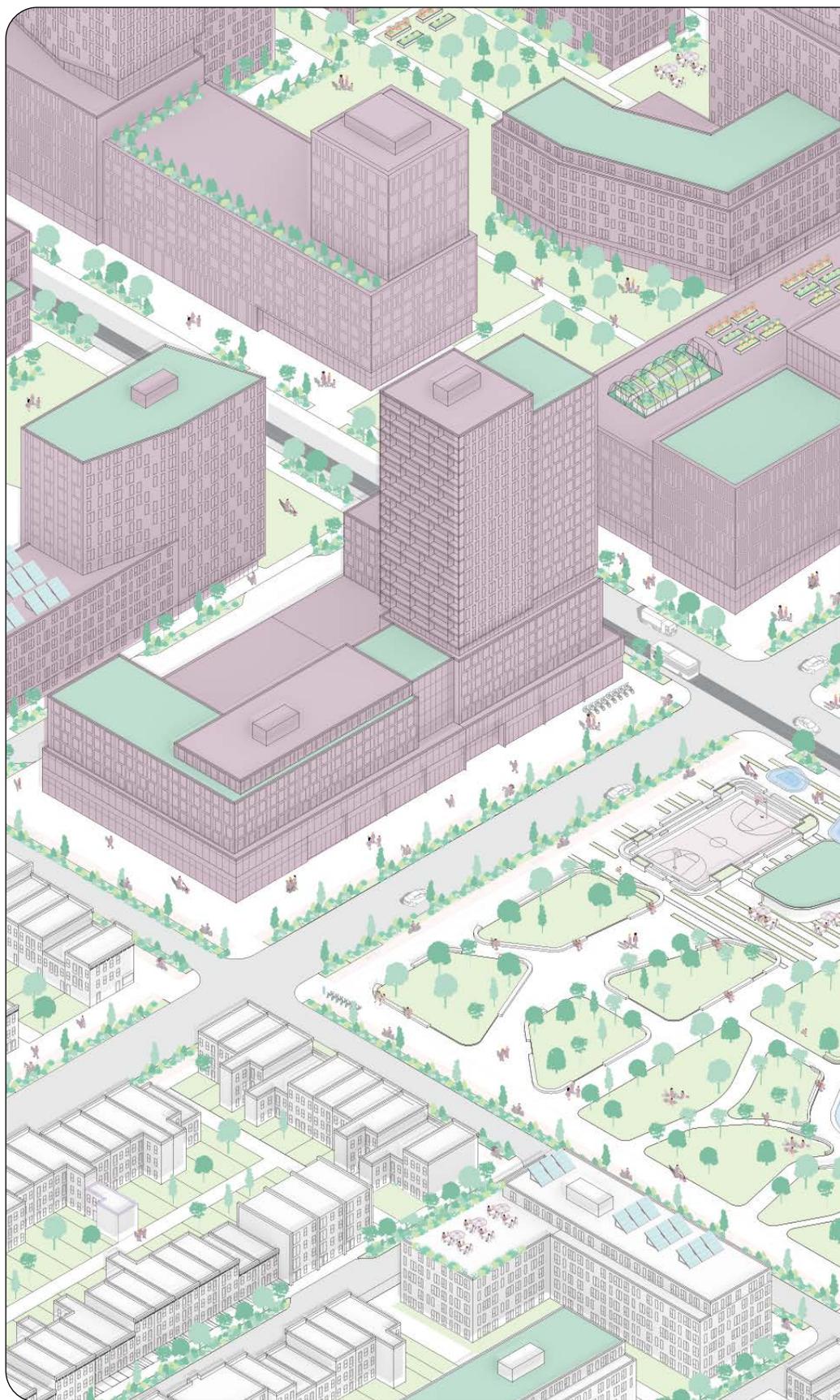


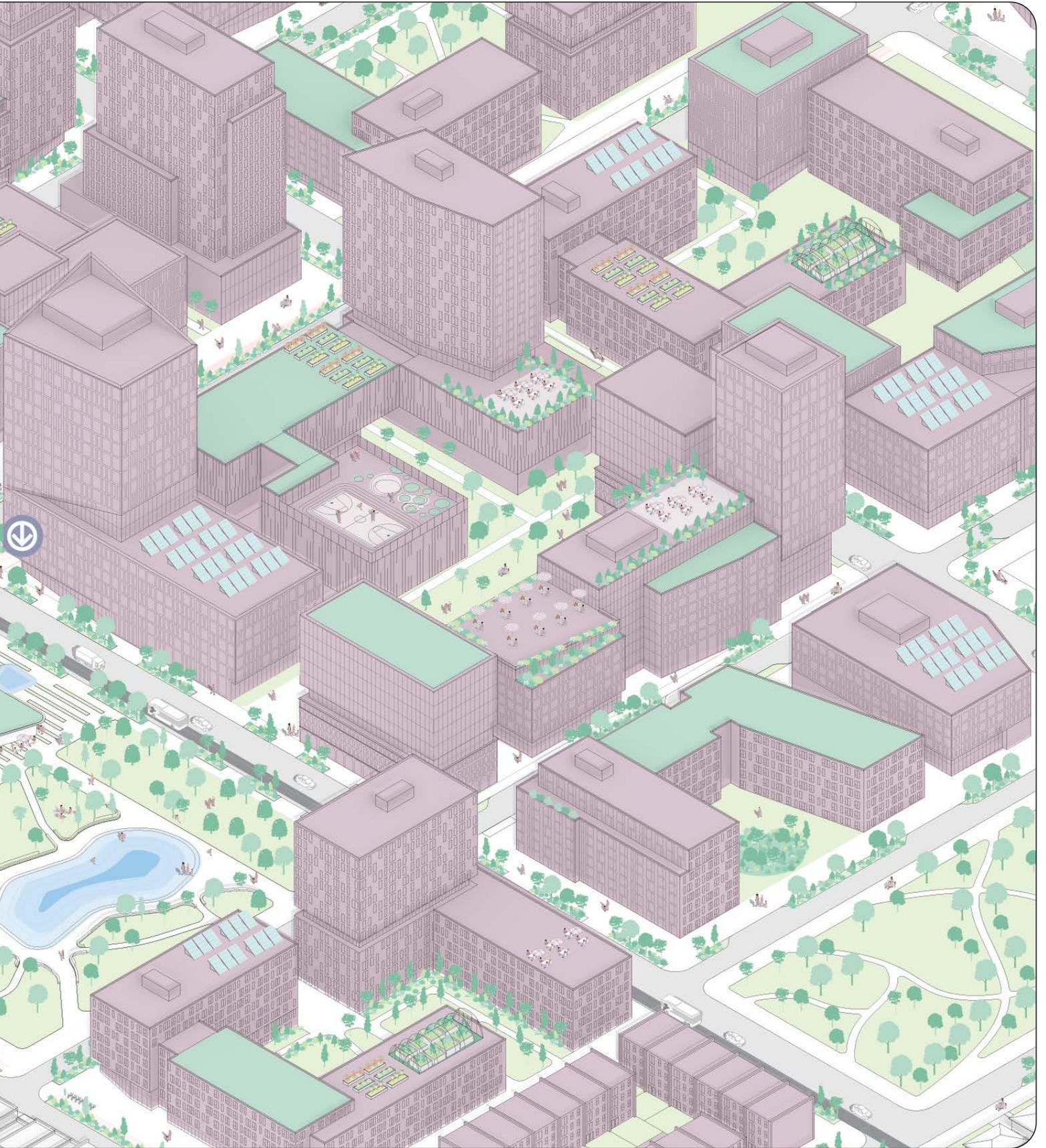


L'intensification élevée

L'intensification élevée est prévue pour les secteurs qui présentent un potentiel de transformation importante vers des milieux de vie complets.

- Fréquence et capacité TC élevées / métro, tramway, REM
- Requalifier les secteurs sous-utilisés en milieux de vie verts, mixtes et attractifs
- Renforcer les pôles de forte densité en assurant une diversité d'activités (économiques, culturelles, institutionnelles et commerciales)
- Assurer l'intermodalité et les déplacements de courtes distances





Une qualité de vie hors pair



Un Montréal pour nous tous



Canal de Lachine

En 2050,

Montréal est une ville dans laquelle chaque citoyenne et citoyen évolue pleinement et dignement au sein de quartiers inclusifs, complets et sécuritaires; une ville où des services de proximité de qualité (commerces, bibliothèques, parcs, etc.) et des lieux de socialisation sont offerts et accessibles, et ce, sans égard à sa situation sociale ou géographique.

Dans le contexte du PUM, la qualité de vie exprime le bien-être individuel et collectif qui découle des interventions réalisées sur l'ensemble des aspects de la vie urbaine : où et comment on se loge, où on travaille, l'accès aux activités sociales et aux services, comment on se déplace dans son quartier ou d'un quartier à l'autre, l'accès à la nature et à la culture, l'environnement architectural dans lequel on évolue, etc. Autant d'éléments qui façonnent notre expérience quotidienne de la Ville.

Et parce que ces éléments sont influencés par des caractéristiques propres à Montréal, que ce soit sa nordicité, sa nature, la richesse de sa diversité, sa langue, ses communautés ou son patrimoine, il en résulte une expérience urbaine distincte : une qualité de vie hors pair, qu'on ne peut trouver qu'à Montréal.

Grâce à une intensification urbaine réfléchie, le Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 propose de tirer profit des atouts de la métropole pour accélérer une transition positive de son territoire et de la mobilité.

Pour guider ses actions, la Ville retient **trois principes directeurs** :

- Soutenir la transition écologique et la biodiversité :
 - Poser des gestes concrets pour transformer les façons de se déplacer, d'utiliser l'énergie, de consommer et de produire pour minimiser les impacts et les perturbations sur le climat, la société et l'environnement, tout en tenant compte du climat futur.
- Soutenir la création d'environnements favorisant la santé, le bien-être et la sécurité :
 - Parce qu'il est reconnu que de nombreux aspects de la santé sont fortement conditionnés par la qualité de l'environnement urbain, les actions posées doivent être fondées et motivées par le souci d'améliorer la santé de la population et d'accroître son bien-être au quotidien.
- Permettre de réduire les inégalités sociales et les discriminations en favorisant l'égalité des chances :
 - L'équité vise ainsi la distribution juste des ressources urbaines essentielles (logement, mobilité, services, équipements, commerces, emplois, etc.) en priorisant les territoires cumulant des vulnérabilités.

La vision du PUM 2050 se concrétise par la mise en place d'actions s'inscrivant sur **trois échelles d'intervention** :

- **L'humain** : pour une expérience urbaine renouvelée;
- **Les quartiers** : pour qu'ils soient inclusifs et résilients;
- **La métropole** : afin qu'elle soit soutenue par un réseau de mobilité durable.

L'application de **10 orientations** (voir tableau ci-dessous) assurera une organisation stratégique sur le territoire ainsi que l'atteinte de cibles prédéfinies. Ces orientations ont en commun leurs effets positifs sur la qualité de vie montréalaise, par le biais de la mobilité, de l'intensification urbaine, de l'habitation, du développement économique, de la préservation de la nature et de la valorisation du patrimoine.

Vision

Édifier une ville résiliente et inclusive, où les besoins sociaux, environnementaux et économiques sont mis de l'avant, à travers des actions concertées. En repensant ses modes de développement urbain et en intégrant des pratiques durables et économes en ressources, Montréal cible une transformation socioéconomique qui permettra de réduire son empreinte carbone et de promouvoir et de développer la mobilité durable.

Trois échelles d'intervention

Métropole

Une métropole dynamique, soutenue par un réseau de mobilité durable



Quartiers

Des quartiers inclusifs et résilients



Humain

Une expérience urbaine renouvelée



10 Orientations

1. Accélérer le développement et la consolidation de réseaux de transport actif et collectif accessibles et de qualité
2. Moduler l'intensification urbaine afin d'en maximiser les cobénéfices pour la population et la ville
3. Bâtir les conditions d'une abordabilité pérenne et d'une qualité de l'habitation
4. Dynamiser les espaces à vocation économique et commerciale par une organisation stratégique et écoresponsable du territoire
5. Repartager équitablement l'espace de la rue
6. Renforcer l'offre et l'accès aux lieux de vie collective afin de favoriser l'équité et la vie de quartier
7. Valoriser le patrimoine et les paysages qui participent au caractère pluriel de l'identité montréalaise
8. Accroître la place de la nature et de la biodiversité urbaine
9. Améliorer la performance environnementale et la résilience des bâtiments, des terrains et des infrastructures d'utilité publique
10. Transformer la mobilité motorisée et limiter ses impacts environnementaux, urbains et de santé publique



Avenue Laurier Ouest, située dans l'arrondissement d'Outremont.

Se déplacer partout aisément



De chez nous à chez vous

En 2050,

la population a accès à des options de mobilité durable variées et performantes ainsi qu'à des services de proximité qui permettent de répondre à plusieurs besoins dans des quartiers complets. La qualité de vie, c'est aussi la liberté de se déplacer où l'on veut, quand on veut, en toute sécurité.

Avec le Plan d'urbanisme et de mobilité 2050, Montréal marque un virage ambitieux qui allie la qualité de l'environnement urbain, la densification, la mobilité durable et la lutte contre les changements climatiques.

Pour créer des quartiers inclusifs et résilients, Montréal mise sur le **développement massif, rapide et continu des réseaux de transport actif, partagé et collectif**, universellement accessibles, sur l'ensemble du territoire.

L'intensification urbaine et la mobilité sont aussi des clés pour réduire les inégalités territoriales afin qu'en 2050, les quartiers montréalais permettent d'accéder aisément et rapidement aux commerces, aux emplois, aux établissements sportifs municipaux, aux bibliothèques, à des services de première nécessité et à plus d'espaces verts, particulièrement dans les quartiers plus vulnérables.

Le transport étant le principal secteur émetteur de GES, il est impératif que Montréal pose plusieurs gestes urbanistiques audacieux et nécessaires pour les diminuer. Pour ce faire, la métropole se base sur l'approche mondialement reconnue Réduire-Transférer-Améliorer pour orienter ses actions en mobilité. Parmi celles-ci, la planification simultanée du développement de la Ville et de celui de la mobilité sont prioritaires pour **réduire les besoins et les distances de déplacements**, permettre l'accès aux ressources rapidement, en plus d'offrir une variété d'options de mobilité durable.

Ancrées dans sa **Vision zéro décès et blessures graves**, les actions proposées par Montréal en matière d'urbanisme et de mobilité sont également fondées et motivées par le souci d'améliorer la santé et la sécurité de la population, en plus d'accroître son bien-être au quotidien. Pour la mobilité, plus particulièrement, **les actions visent les modes de déplacements, le partage de l'espace public, la transformation de la mobilité motorisée et l'accessibilité aux pôles d'emploi**. Ces actions multiples se conjuguent pour que se matérialise notre vision commune de Montréal en 2050.



Le REV Saint-Denis : Des voies cyclables séparées de la circulation automobile et protégées par des bordures en béton, accessibles à l'année et d'une largeur suffisante pour permettre les dépassements. Des déplacements sécuritaires pour tous les modes de transport, une meilleure connectivité à vélo, un apaisement de la circulation dû au retrait de voies de circulation automobile, un partage plus équitable de la rue, pour une mobilité active et durable. En somme, une expérience urbaine améliorée.



En 2050,

plus de deux déplacements sur trois sont réalisés par des modes de transport actif et collectif, accessibles, sécuritaires et de qualité.

Le PUM 2050 prévoit les gestes à poser afin qu'on puisse se déplacer aisément, partout à Montréal, en toute sécurité. Il s'assurera que des réseaux de transport actif complets puissent s'intégrer en harmonie avec les réseaux de transport collectif et partagé afin de créer une expérience positive de mobilité en continu. Il s'agit, en somme, de créer un ensemble de réseaux de mobilité complémentaires pour répondre aux besoins de déplacement à pied, à vélo, en autopartage ou en transport collectif.

En 2050,

30 % de l'emprise publique des rues est consacré aux infrastructures vertes et à la mobilité durable.

En repartageant l'espace public, Montréal se donne les moyens d'offrir à sa population une qualité de vie inédite par rapport aux villes nord-américaines. Repartager la rue, c'est redonner plus de place aux piétonnes, aux piétons et aux cyclistes, c'est sécuriser tous les déplacements et c'est regagner de l'espace public.

Au cœur d'un espace public repensé, des corridors de mobilité durable et un réseau de mobilité structurant laissent de la place au verdissement et permettent d'accroître la résilience de la ville.

Parce que la **mobilité motorisée a de lourds impacts sur l'environnement, l'urbanisme et la santé publique**, nous agissons. La Ville fait le choix de prioriser les modes structurants qui ont une faible empreinte environnementale, qui sont compatibles avec le milieu urbain et qui sont plus susceptibles d'entraîner les changements de comportements nécessaires.

Pour aménager un réseau de mobilité durable efficace, Montréal mise sur la consolidation et l'entretien du réseau actuel de transport collectif, l'implantation d'un vaste réseau de tramway, la multiplication de liens cyclables de qualité et l'aménagement de parcours piétonniers sécuritaires d'envergure.

Le réseau de tramway connecte les quartiers les uns avec les autres efficacement grâce à la fréquence de ses passages et crée une proximité. Il favorise les courts déplacements quotidiens au sein d'un même quartier et permet de rejoindre aisément les autres modes de transport partagé ou collectif. Dans le Montréal de demain, peu importe où on vit, il est plus facile de se déplacer d'un secteur à l'autre et d'accéder à la multitude de services et d'attractions qu'offre la métropole.

L'espace sur rue consacré majoritairement au stationnement et à la circulation automobile doit dorénavant être destiné en priorité aux modes de transport actif et collectif, à la logistique urbaine, au verdissement et aux infrastructures vertes.

L'accessibilité du logement, notre valeur



Un Montréal où personne n'est laissé-pour-compte

En 2050,

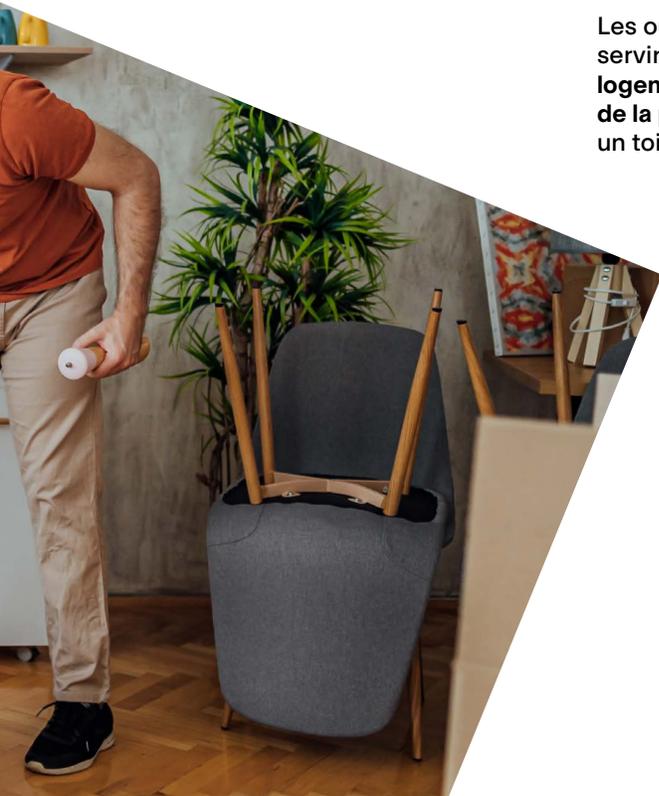
les politiques mises sur pied ont permis de garantir une offre résidentielle abondante, diversifiée, de qualité et abordable de manière pérenne, permettant de répondre à l'ensemble des besoins en habitation des Montréalaises et des Montréalais.

Montréal est présentement confrontée à une pénurie de logements qui crée une pression sur les prix d'acquisition et sur les loyers. Pour combler le manque de logements, il faut accélérer la cadence des mises en chantier de manière soutenue. La cible du nombre de mises en chantier est d'un peu plus de **200 000 nouveaux logements d'ici 2050** et est le reflet des besoins anticipés sur le territoire.

Cette augmentation de l'offre est nécessaire, mais ne suffira pas à maintenir et à améliorer l'abordabilité et l'offre résidentielle à Montréal. Pour cela, il faut également miser sur l'augmentation de la part du logement hors marché, dont l'abordabilité est pérenne, c'est-à-dire assurée à long terme parce qu'à l'abri de la spéculation. On qualifie de hors marché tous les logements détenus par une entité à mission sociale (coopérative, OBNL, société paramunicipale ou fiducie d'utilité sociale). Présentement, environ 7 % des logements montréalais entrent dans cette catégorie. La vision mise de l'avant dans le PUM 2050 est d'amener cette proportion à 20 %, de manière à créer une alternative pour un nombre important de ménages et à offrir plus de protection aux locataires vulnérables. Pour atteindre cette cible, Montréal mise à la fois sur la construction de nouveaux logements, mais également sur l'acquisition de bâtiments résidentiels existants.

L'approche de planification du territoire adoptée par le PUM 2050 favorise la croissance de la part de logements hors marché, lesquels contribuent au caractère inclusif et résilient des milieux de vie. En effet, le PUM crée les conditions sur lesquelles s'appuieront les partenaires gouvernementaux, communautaires et privés de la Ville, dont l'apport est incontournable pour réaliser cette vision.

Les outils en matière d'équité et d'inclusion proposés par le PUM 2050 serviront à mettre en place les conditions qui **favorisent l'accès à des logements et à des milieux de vie répondant aux besoins de l'ensemble de la population**, dans toute sa diversité. On vise à ce que tout le monde ait un toit salubre, qui respecte son budget.



À vocation économique et commerciale



Dynamisés par une organisation stratégique et écoresponsable du territoire

En 2050,

l'activité économique de la métropole est en effervescence. Les secteurs industriels et les pôles d'emploi sont plus densément construits, plus verts, plus diversifiés et plus accessibles. Le centre-ville rayonne par son dynamisme et son expérience urbaine unique, les artères et les noyaux commerciaux de proximité sont plus vivants que jamais et sont complémentaires aux grands ensembles commerciaux.

Montréal constitue la locomotive économique du Québec. Sa force repose sur une structure économique diversifiée où se côtoient des activités commerciales, financières et immobilières dynamiques et une industrie manufacturière résiliente. La métropole bénéficie aussi d'une forte concentration de talents, d'entreprises innovantes et créatives ainsi que d'institutions universitaires de grande qualité. Tirant profit de la présence du port et de l'interconnexion des réseaux de transport de marchandises sur son territoire, Montréal constitue par ailleurs un carrefour privilégié pour les échanges commerciaux et un important pôle logistique à l'échelle nord-américaine. Ce positionnement concurrentiel représente un atout majeur pour la compétitivité des entreprises dans une économie mondialisée.

Pour accroître l'offre immobilière et la diversité d'activités à vocation économique dans les secteurs industriels, Montréal entend mettre en place diverses approches qui permettront d'y offrir des milieux d'emplois plus complets, plus verts et mieux desservis, qui sauront attirer les travailleuses, les travailleurs et les investissements. Les mesures mises en œuvre devront permettre d'y intensifier l'activité économique, d'accroître le nombre d'emplois, de stimuler le développement de l'économie circulaire et d'assurer une gamme diversifiée d'occasions d'emploi pour la population montréalaise. Montréal veillera également à autoriser des activités artisanales et de production à petite échelle à l'extérieur des secteurs à caractère industriel, dans une optique de mixité des fonctions et de rapprochement des lieux de vie et d'emplois.

Afin d'attirer et de retenir des talents, des entreprises technologiques et des investissements dans les secteurs à caractère industriel, Montréal entend y **développer des solutions de mobilité attrayantes** pour faciliter l'accessibilité en transport collectif ou actif, notamment.

En plus d'y améliorer la desserte en transport collectif, Montréal compte faire des secteurs industriels des milieux plus verts, qui proposent une offre intéressante de services de proximité. Ainsi, la Ville souhaite diversifier la gamme de services et de ressources disponibles dans ces secteurs et y améliorer les conditions environnementales afin de créer un cadre de travail invitant. Cela permettrait, par exemple, d'offrir des espaces extérieurs attrayants et des commerces de proximité, dont une offre en alimentation, une plus grande présence de la nature et des aires ou des équipements favorisant l'activité physique.

Montréal favorise la **consolidation des activités commerciales, la mixité des usages et le rehaussement de la qualité des artères et des noyaux commerciaux** pour assurer leur pérennité et leur dynamisme. Montréal accroîtra ainsi sa flexibilité réglementaire pour maximiser l'occupation des locaux et soutenir l'adaptation des commerces montréalais aux nouvelles réalités du marché, en concertation avec les acteurs du milieu.



Centre Wilderton,
dans l'arrondissement
de Côte-des-Neiges-
Notre-Dame-de-Grâce.



Centre des mémoires montréalaises.



Le PUM 2050 prévoit l'implantation de logements, de services et d'équipements collectifs, d'espaces publics végétalisés ou de fonctions culturelles au sein des grands ensembles commerciaux, où d'importants espaces de stationnements seront redéveloppés. En préservant une offre commerciale complémentaire à celle des artères et des noyaux de proximité, ce **redéveloppement des grands centres commerciaux**, qui deviendront des quartiers mixtes et plus compacts, vise à capter les avantages économiques, sociaux et environnementaux des quartiers complets, tout en évitant une fuite commerciale vers l'extérieur de l'île.

En ce qui a trait aux besoins des entreprises en matière d'**espaces de bureau**, qui sont en profonde mutation depuis que le télétravail s'est implanté à large échelle, Montréal souhaite **faciliter l'adaptation du marché immobilier**. La Ville continuera également à assurer les conditions propices à l'attractivité et à la vitalité des quartiers où sont concentrés les entreprises de services, les centres de recherche et les espaces de création, en particulier le centre-ville et les secteurs d'activités diversifiées. Montréal compte par ailleurs promouvoir une localisation écoresponsable des entreprises dans les milieux qui bénéficient d'une desserte efficace via des modes de transport durables. Pour soutenir l'attractivité et la renommée de la métropole aux plans national et international, de même que la vitalité de la scène culturelle locale, Montréal entend poursuivre ses efforts d'attraction d'investissements et de talents, tout en soutenant la diversification de l'offre touristique, culturelle et artistique, tant au cœur de la métropole que dans les quartiers.

Par l'entremise d'une **stratégie consacrée au centre-ville**, Montréal continue d'intensifier ses interventions pour renforcer le dynamisme économique de ce territoire, en collaboration avec les acteurs de l'écosystème économique et de l'innovation.

La diversification des activités et des fonctions, l'accroissement du nombre de logements, l'amélioration de l'accès en transport actif, partagé et collectif, de même que la mise valeur de ses atouts culturels, paysagers, patrimoniaux et de ses espaces publics constituent des composantes clés pour accroître la fréquentation du centre-ville et la qualité de l'expérience. En raison de l'importance du centre-ville pour Montréal, ce territoire est identifié comme territoire emblématique de la Ville et fait l'objet d'un traitement particulier par le PUM 2050.

Une ville verte qui protège sa biodiversité



La nature, à quelques pas

En 2050,

la nature en ville est omniprésente et, peu importe leur lieu de résidence, les citoyennes et les citoyens ont accès à la nature tout près de chez eux, sans avoir à quitter leur île.

La population montréalaise a toujours démontré un attachement profond aux espaces verts et à la biodiversité. La protection et la mise en valeur de cette richesse collective inestimable jouent un rôle essentiel dans la qualité de vie offerte.

En cohérence avec ses objectifs en matière de transition écologique équitable, le PUM 2050 met en place des solutions qui permettront d'accroître la présence de la nature et de la biodiversité en ville.

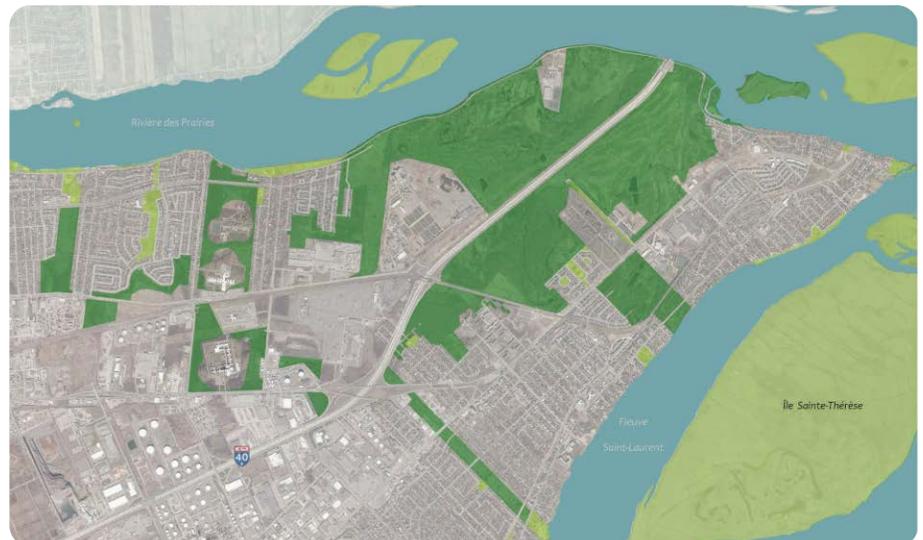
Le PUM fixe des objectifs ambitieux en visant le verdissement de 40 % du territoire montréalais, l'aménagement de 70 kilomètres de corridors verts et la protection de près de 460 hectares de milieux humides.

Des efforts importants sont également déployés afin de mettre en valeur et de redonner à la population un accès aux berges publiques de l'île.

L'accroissement de la biodiversité passe par la protection de celle qui existe déjà, mais aussi par la mise en place de stratégies d'aménagement qui y sont favorables. Grâce à ces dernières, davantage d'espaces verts et résilients sont créés et la pérennité des milieux naturels est assurée. En outre, le cadre réglementaire montréalais demeure un outil indispensable en termes de protection.

Concrètement, le PUM 2050 prévoit augmenter la présence d'arbres sur l'ensemble du territoire et diversifier les espèces plantées, particulièrement dans les secteurs vulnérables. Des solutions qui viennent réduire la pollution de l'eau, de l'air et des sols sont aussi prévues. Ces actions sont non négligeables pour la flore, la faune, ainsi que pour l'ensemble de la communauté, en particulier les personnes plus vulnérables.

Chaque projet d'aménagement, comme la création du Grand parc de l'Est, est une occasion de mettre en valeur la biodiversité du territoire montréalais. De plus, les projets liés à l'agriculture urbaine, déjà populaires auprès de la population, sont aussi à encourager, considérant les nombreux bienfaits générés par cette pratique.



Une ville qui valorise son patrimoine



Qui assure la résilience de son cadre bâti



Ce parcours urbain met en valeur la présence iroquoise historique le long de la rue Peel, au pied du mont Royal. Il s'agit d'un exemple de notre nouvelle façon de réaliser les projets de réfection et de réaménagement : réparer des infrastructures, embellir la métropole, la rendre plus sécuritaire et plus conviviale, le tout dans une approche de partenariat et de cocréation.

En 2050,

100 % des nouveaux bâtiments ou toute rénovation majeure à Montréal comportent des matériaux de construction recyclés et revalorisés.

Fière de son patrimoine, à la fois riche et unique, Montréal se distingue comme la première ville en Amérique du Nord à avoir intégré le Réseau des villes UNESCO de design. Cette désignation vient reconnaître la grande diversité d'infrastructures et de paysages qui ont façonné son identité. Emblématique, le patrimoine montréalais joue un rôle crucial dans l'attractivité touristique de la métropole et contribue à son rayonnement international, en racontant sa culture et son histoire. À cet égard, il demeure primordial pour Montréal de révéler davantage et de mettre en valeur la présence autochtone dans ses aménagements.

L'importance que porte la Ville au **cadre bâti de la métropole** s'exprime d'abord par la volonté de préserver les bâtiments existants et, ensuite, en termes de performance environnementale et de résilience climatique. Si, en 2021, le secteur des bâtiments représentait 38 % des émissions de GES de l'agglomération, l'ensemble des opérations dans les bâtiments sont décarbonées, et ce, dès 2040. Ces valeurs environnementales visent aussi la construction et les travaux de rénovation. En 2050, tous les nouveaux bâtiments ou toute rénovation majeure réalisée à Montréal comportent des matériaux de construction recyclés et revalorisés

Montréal possède aussi un **patrimoine important à l'échelle de ses quartiers**. La métropole s'est toujours distinguée par l'identité propre à chacun d'eux, dont les personnalités locales façonnent la diversité montréalaise et ses mille et un visages. Par la mise en place de nouvelles pratiques appuyées par les principes fondamentaux présents dans la Politique du patrimoine, le PUM 2050 assure la gestion harmonieuse de ce patrimoine emblématique avec le développement et la préservation des paysages locaux.

Le mont Royal, les berges du fleuve Saint-Laurent et de la rivière des Prairies, soit l'Archipel, puis le Vieux-Montréal, sont trois grands territoires emblématiques montréalais dont les caractéristiques distinctes représentent des repères importants pour les citoyennes et les citoyens. Reconnus comme des symboles forts de la métropole, ils sont indissociables de l'identité montréalaise.

La valorisation du mont Royal passe notamment par une attention particulière portée à la protection et à l'accroissement de son verdissement et de sa biodiversité, à la mobilité et à des accès repensés, et à des vues exceptionnelles à pérenniser. Le Vieux-Montréal, cœur historique et habitat de notre métropole, a le potentiel, quant à lui, de devenir un territoire emblématique alliant protection et mise en valeur du patrimoine, priorisation de la circulation piétonne, qualité de vie et attractivité touristique.

A ces trois grands symboles montréalais, s'ajoute le **centre-ville**: berceau de l'urbanisation de la métropole, caractérisé notamment par le regroupement historique des constructions les plus élevées dans un massif. Le cœur de Montréal raconte à sa façon le développement institutionnel et socioéconomique de la ville. Centre des affaires et important pôle d'emplois, en raison de la diversité d'activités culturelles, commerciales et touristiques qu'il accueille, son attractivité se répercute aux échelles locale, régionale et internationale.

Le patrimoine diversifié du centre-ville doit être pris en compte dans l'aménagement afin d'assurer une intégration adéquate des nouveaux projets. Il est donc essentiel que des pratiques innovantes en architecture et en design soient proposées lors des projets de reconversion.

**Une conversation
qui se poursuit**



Exprimez-vous !

Le PUM 2050 trouve sa source et son inspiration dans la conversation que nous avons entamée ensemble sur l'avenir de notre ville. Il constitue un cadre ambitieux et complet pour atteindre nos objectifs communs et construire le Montréal de demain.

Dans les prochains mois, les Montréalaises et les Montréalais seront invités à poursuivre cette conversation. Elle sera d'autant plus riche et porteuse qu'elle sera nourrie par leurs questions, leurs réactions et l'expression de leurs points de vue.



Le belvédère
Outremont
sur le terrain
de l'Université
de Montréal.

Lexique

Accessibilité universelle

Fondée sur une approche d'inclusion, l'accessibilité universelle permet à toute personne, quelles que soient ses capacités, l'utilisation identique ou similaire, autonome et simultanée, des services offerts à l'ensemble de la population.

Cadre bâti

Ensemble des bâtiments.

Corridor de mobilité durable

Axe de transport qui fait la part belle aux mobilités actives et collectives.

Densification

Opération qui consiste à augmenter la quantité de personnes, d'immeubles ou d'activités sur un territoire donné. La densité est un indicateur utilisé pour mesurer, planifier et encadrer le développement des villes. Pour contribuer à l'amélioration du cadre de vie, la densification d'un territoire doit s'accompagner d'actions complémentaires liées, notamment, à l'architecture et à la forme des bâtiments, au verdissement, à l'offre de parcs ainsi qu'à la convivialité des réseaux piétonniers et cyclables.

Économie circulaire

L'économie circulaire se définit comme « un système de production, d'échange et de consommation visant à optimiser l'utilisation des ressources à toutes les étapes du cycle de vie d'un bien ou d'un service, dans une logique circulaire, tout en réduisant l'empreinte environnementale et en contribuant au bien-être des individus et des collectivités ».

Espace public « éponges »

Aménagement résilient permettant la gestion des eaux de pluie.

Îlots de chaleur

Élévation localisée des températures, particulièrement des températures maximales diurnes et nocturnes, enregistrées en milieu urbain par rapport aux zones rurales ou forestières voisines - ou par rapport aux températures moyennes régionales.

Intensification urbaine

Réfère à la densification intelligente des milieux de vie, jumelée à l'amélioration de l'offre de mobilité.

Logement hors marché / à l'abri de la spéculation

Les logements détenus par une entité à mission sociale (coopérative, OBNL, société paramunicipale ou fiducie d'utilité sociale) qui ne vise pas à réaliser des profits. On y inclut aussi les propriétés qui restent abordables à long terme grâce à un contrôle du prix de revente.

Mixité des usages

Diversité des activités permises sur un territoire. Par exemple résidentielles, commerciales ou industrielles.

Mobilité durable

La mobilité durable réfère ici aux modes de déplacement ayant un impact minimal voire positif sur l'environnement, sur la santé de la population et sur la sécurité.

Noyau commercial

Environnement commercial local caractérisé par la présence d'un petit ensemble de commerces de proximité axés sur une offre de biens et de services courants (épicerie, pharmacie, etc.), et assurant une desserte de voisinage.

Pôle logistique

Pôle réservé au transport de marchandise.

Réseau de mobilité structurant

Réseau de mobilité collective où le service est supérieur à celui de l'autobus (ex. SRB, REM, tramway, etc.) et dont le pouvoir structurant est d'influer sur la forme et le développement urbains.

Résilience

Capacité à faire face aux chocs, qu'ils soient climatiques, sociaux ou autre.

Transport actif

Le transport actif consiste à utiliser sa propre énergie pour se rendre d'un endroit à un autre. On peut notamment se déplacer à pied ou à vélo.

Crédit photo et schéma

Couverture : Mathieu Sparks, photographe,
Ville de Montréal

Jessica Marie, chargée de communication,
Ville de Montréal

5: Mathieu Sparks, Ville de Montréal

6: Mathieu Sparks, Ville de Montréal

9: Mathieu Sparks, Ville de Montréal

10-11: Lemay

12-13: Lemay

14-15: Lemay

16: Mathieu Sparks, Ville de Montréal

19: Mathieu Sparks, Ville de Montréal

20: Mathieu Sparks, Ville de Montréal

22: Mathieu Sparks, Ville de Montréal

24-25: Getty Images

26: Mathieu Sparks, Ville de Montréal

28: Mathieu Sparks, Ville de Montréal

30: Claude Duchaine

31: Ville de Montréal

32-33: Mathieu Sparks, Ville de Montréal

35: Myriam Baril-Tessier

